

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-033259

Maladie

Dentaire

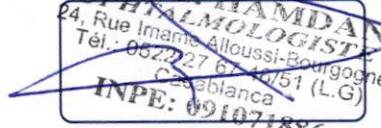
Optique 37259

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	<u>44787</u>	Société :	<u>RAM</u>
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	<u>LAKBIRI NADIA</u>
Nom & Prénom :		<u>LAKBIRI NADIA</u>	
Date de naissance :		<u>29/11/1956</u>	
Adresse :		<u>HAIBI TUELLE</u>	
Tél. :	<u>0668602560</u>	Total des frais engagés :	<u>4710,20</u>
NR		Dhs	

Cadre réservé au Médecin

ACCUEIL	08 DEC. 2012	Cachet du médecin :	
		Date de consultation :	<u>11/11/2012</u>
		Nom et prénom du malade :	<u>LAKBIRI NADIA</u>
		Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
		Nature de la maladie :	<u>Affection oculaire</u>
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/11/2012

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
11/11/2012	3+00	300		
11/12/2012				Dr. HANID ALMOHAGHEB Signature: 22226740151 Casablanca E: 09107188

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 H. BENSAID Pharmacien EDEN PHARMACIE 3-Rue Jaafar.Ibn Hachem Casablanca	20/01/2022	410.20
		092022656

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

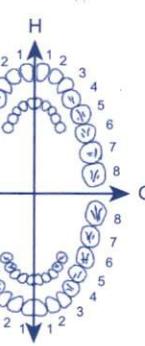
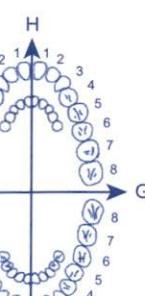
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Optique Mille pour Cent Opticien - Optométriste	01 DEC 2022					40001

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient											
				Coefficient des travaux										
				Montants des soins										
				Début d'exécution										
				Fin d'exécution										
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE													
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>25533412</td><td>21433552</td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>-----</td><td>-----</td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>35533411</td><td>11433553</td></tr> </table> <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			25533412	21433552	00000000	00000000	-----	-----	00000000	00000000	35533411	11433553	Coefficient des travaux
25533412	21433552													
00000000	00000000													
-----	-----													
00000000	00000000													
35533411	11433553													
				Montants des soins										
				Date du devis										
				Date de l'exécution										

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohammed HAMDANI

Ex Professeur à la Faculté de Médecine
de Casablanca
Ophtalmologie Pédiatrique et Adulte
Ancien Médecin Résident Etranger
de l'Hôpital Necker - Enfants Malades - Paris



Casablanca le :

13, Rue Jaafar Ibn Kaâb

Casablanca

Houda ZENSAID

Pharmacien

Burgogne

Tél: 022.49.28.79

PHARMACIE
EDEN

طبيب داخلي سلامة

دكتور

هودا

زنزايد

7 LAKZIN : NANA

28,80
x 12

ARTELAC

345,60

Augm 510

100

bars

Pr. Med. HAMDANI
OPHTALMOLOGISTE
24 Rue Imâme Aloussi, Bourgogne
Tél.: 022.27.67.46.51 (L.G)
Casablanca
INPE: 091071886

ZENITH Pharma
6 118001 270521
PPV : 28,80 DH

INPE: 091071886

24 زنقة الإمام علوسي الطابق الثالث (أمام مصحة بدر) بورگون ، الدارالبيضاء

الهاتف : 05 22 27 67 46 / 51 - الفاكس : 05 22 26 66 77

24, Rue Imâme Aloussi, 3ème étage, Bourgogne (Face à la clinique Badr). Casablanca

Tél.: 05 22 27 67 46 / 51 (L.G) - Fax: 05 22 26 66 77

ZENITH Pharma



6 118001 270521
PPV : 28,80 DH

ZENITH Pharma



18001 270521
V : 28,80 DH

ZENITH Pharma



18001 270521
V : 28,80 DH

ZENITH Pharma



18001 270521
V : 28,80 DH

ZENITH Pharma



001 270521
V : 28,80 DH

ZENITH Pharma



6 118001 270521
PPV : 28,80 DH

ZENITH Pharma



18001 270521
V : 28,80 DH

ZENITH Pharma



18001 270521
V : 28,80 DH

ZENITH Pharma



18001 270521
V : 28,80 DH

ZENITH Pharma



18001 270521
V : 28,80 DH

Docteur Mohammed HAMDANI

الدكتور محمد حمدانى

Ex Professeur à la Faculté de Médecine
de Casablanca
Ophtalmologie Pédiatrique et Adulte
Ancien Médecin Résident Etranger
de l'Hôpital Necker - Enfants Malades - Paris

أستاذ سابق بكلية الطب بالدار البيضاء
أمراض وجراحة العيون للأطفال والكبار
طبيب داخلي سابق
NANSAID acien بمستشفيات باريس

Casablanca le :

Pharmacie Bourgogne
Habib - Bourgogne
61-02-49 28 79
11/11/22
الدار البيضاء في :

86.4°

Sterilex (pde) (6) S.V. 1

lappfuß ^{Urs}
see
crecker

ZENITH Pharma
PPC : 38,20 DH

Sen physi? (Fu
large oreane au bec en ANDAMAN
CANE STEELE

63,60 بورخون ، الدار البيضاء
05 22 27 67 46 / 51 - الفاكس :
24, Rue Imame Alloussi, 3ème étage, Bourgogne (Face à la clinique Badr) Casablanca
Tél. : 05 22 27 67 46 / 51 (L.G) - Fax : 03 2226 66 77

INPE:091071886

Docteur Mohammed HAMDANI

Ex Professeur à la Faculté de Médecine de Casablanca
Ophtalmologie Pédiatrique et Adulte
Ancien Médecin Résident Etranger de l'Hôpital Necker - Enfants Malades - Paris

الدكتور محمد حمداني

أستاذ سابق بكلية الطب بباريس
أمراض وجراحة العيون الأطفال والكبار
طبيب داخلي سابق
بمستشفيات باريس

Casablanca le : الدار البيضاء في :

*Dr. M. HAMDANI
24, Rue Imame Aloussi, 3ème étage
Casablanca 10700, Maroc
Tél. : 0522 266677 - 0522 276746
Fax : 0522 266677 - 0522 276746*

*Naima
Lenelly
C. progressif.*

$$\text{OD} = (100^\circ, -0,25)$$

$$\text{Ol} = (60^\circ, -0,10) + 0,10^\circ$$

VL additif

$$\text{ODa} = +2,10^\circ$$

Optique Attila pour Cent
Opticien - Optométriste

زنقة الاعلام على الطابق الثالث (أمام مصحة بدر) بوركون ، الدار البيضاء

05 22 26 66 77 - 05 22 27 67 46 - الفاكس : 05 22 27 67 46

24, Rue Imame Aloussi, 3ème étage, Bourgogne (Face à la clinique Badr). Casablanca

Tél.: 05 22 27 67 46 / 51 (L.G) - Fax: 05 22 26 66 77



INPE: 091071886



OPTIQUE 1000%

Opticien - Optométriste

Facture

N° 004339

Date : 01 DEC. 2022

Mr : CARBINI MAMA
Docteur: MOHAMED HAN DAN

Type des Verres :	PROGRESSIF ORMA AIR			
Monture :	PLASTIQUE (OPTIC)			1000,-
* Vision de Lion :				
OD	Axe 100 =	Cyl 0.25	Sph PL	1500,-
OG	Axe 60 =	Cyl 0.50	Sph +0.50	1500,-
* Vision de Prés :				
OD	Axe	Cyl	Sph	
OG	Axe	Cyl	Sph	
<u>Optique Mille pour Cent</u> <u>Opticien - Optométriste</u>				
<u>Montant : 4000,-</u>				
<u>Quatre mille Dhs</u>				

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca
ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - RC : 242426
T.P : 023451 - Patente : 30057211